

10042025_07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

• en exercice 14

• présents 11

• votants 14

(dont 3 procurations)

• Excusés 3

• Absent

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 26 mars 2025

Date d'affichage : 26 mars 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS ; Christophe BRENAC ; Vincent COUSINIÉ

Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ;
Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES ;

Excusés : M Christian BONNET (procuration à Mme Martine CROS) Thierry CALS (procuration à M René ALIÈS) Mme Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER)

Mme Jocelyne GALINIER été élue secrétaire de séance

**Classement dans la voirie communale
la parcelle AB0242**

Monsieur le Maire retrace l'historique du lotissement de la Fabrié. Lors de la création de ce lotissement dans les années 1970, 6 lots furent lotis. Suite à l'alignement des parcelles AB0235, AB0240 et AB0239 pour délimiter la voie rue Notre Dame, la parcelle AB0236, nommée « Lotissement de la Fabrié » fût réservée en voie d'accès. A ce jour aucun classement dans le domaine public de cette voie n'a été réalisé.

Compte tenu de ces éléments, et considérant qu'il est nécessaire et utile d'intégrer dans le domaine public communal la voie ouverte à la circulation publique du « lotissement de la Fabrié », il est proposé :

- de classer la parcelle AB0242 dans le domaine public
- de nommer cette voie « Impasse de la Fabrié

le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (dont 3 voix par procuration).

- Accepte le principe de transfert d'office et sans indemnité, de la parcelle AB0242 dans le domaine public communal ;
- Décide nommer cette voie « Impasse de la Fabrié ;
- Autorise M le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Mme Jocelyne GALINIER
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU
Maire




Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures